

Audit transversal de la gestion des substances problématiques par la Confédération



- Le CDF a examiné la gestion des substances toxiques par la Confédération.
- Le principe du pollueur-payeur n'est pas appliqué de manière assez conséquente.
- D'un point de vue économique, de meilleures structures d'observation sont nécessaires pour surveiller la présence dans le sol, l'eau et l'air ainsi que l'accumulation dans les organismes vivants et de détecter les concentrations à un stade précoce.



- Il n'existe pas de processus systématique de résolution de problèmes pour régler la présence indésirable de ces substances dans l'environnement et chez l'être humain.
- Le CDF a identifié des bonnes pratiques qui permettraient aux organes compétents de standardiser la gestion de ces substances et ainsi réduire le temps de réaction.